

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

U.F.R. Santé

19 rue Ambroise Paré - 25030 BESANCON Cedex - Télécopie : 03.81.66.55.29

ANNEE 2023-2024 **MODALITES D'EXAMENS**

PHARMACIE

Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques
ET
Diplôme de Formation Approfondie en Sciences
Pharmaceutiques

MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE PHARMACIE

Année universitaire **2023-2024**

Ces dispositions s'appliquent à DFGSP2 et DFGSP3

(2^{ème} et 3^{ème} années du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques)

et à **DFASP1 et DFASP2**

(1^{ère} et 2^{ème} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques)

1. Dispositions générales :

Communications des Modalités de Contrôle des Connaissances :

Les informations destinées aux étudiants, concernant les Modalités de Contrôle des Connaissances (M.C.C.), sont communiquées par voie d'affichage, aux emplacements prévus pour les différentes années d'études.

Inscriptions Pédagogiques :

Les Inscriptions Pédagogiques ont lieu à l'issue des Inscriptions Administratives : Inscriptions automatiques aux éléments obligatoires, et inscriptions individuelles pour les éléments à choix.

Règle d'assiduité aux Cours magistraux, Travaux Pratiques & Travaux Dirigés :

La présence des étudiants aux Cours magistraux, séances de T.P et T.D des différents enseignements **est obligatoire**.

Assiduité aux TP:

Absence non justifiée : toute absence non justifiée à une séance de TP ajourne l'étudiant à la première session d'examens de l'UE correspondante. L'étudiant devra valider les TP de l'Elément constitutif concerné dans le cadre de la session **de rattrapage** d'examens. Les modalités de la session **de rattrapage** d'examen de TP seront définies par l'enseignant responsable des TP concernés.

Absence justifiée : le motif de l'absence au TP doit être remis **au responsable de la scolarité Pharmacie et à l'enseignant responsable du TP dans les 8 jours** suivants le premier jour d'absence. Ce dernier appréciera ou non la validité de ce motif. En cas d'absence justifiée à une ou plusieurs séances de TP, l'enseignant responsable décide de la nécessité ou non d'un rattrapage lors d'une session spéciale et en définit les modalités. En cas d'absence de séance de rattrapage, toute séance manquée mais justifiée n'est pas prise en compte dans le calcul de la note moyenne de TP.

Absences aux examens :

- ✓ Les étudiants qui n'ont pu se présenter à une ou plusieurs épreuves (**session 1 ou rattrapage**) pour une raison de force majeure, admise par le Directeur Adjoint de l'UFR SMP pourront être autorisés à se présenter à une session de remplacement selon les modalités définies au cas par cas. **Si cette absence est anticipée, ils doivent avertir la scolarité et le(la) directeur(rice) Adjoint(e) de l'UFR par courriel ou lettre manuscrite dès que possible. Dans le cas contraire, ils doivent justifier auprès de la scolarité et du (de la) le(la) directeur(rice) Adjoint(e) de l'UFR des motifs de leur carence dans les trois jours qui suivent la session normale.** Les motifs invoqués doivent être fondés sur la force majeure et relever de circonstances graves et indépendantes de la volonté de l'étudiant (voir ci-dessous). En l'absence de motifs jugés acceptables, l'étudiant sera noté ABI (Absence Injustifiée).
- ✓ Les épreuves de remplacement sont éventuellement organisées lors d'une session spéciale pour les empêchés le jour de l'examen (cf paragraphe 2.) après les épreuves de rattrapage. Ainsi pour les empêchés lors de la session 1, les épreuves de rattrapage tiendront lieu de session 1 et une épreuve de remplacement sera éventuellement organisée pour le rattrapage.
- ✓ (Motifs jugés recevables :
 - **Maladie :** Lorsque l'étudiant a été malade au point de ne pouvoir faire son examen la transmission d'un certificat médical signé par un médecin et précisant l'incapacité à composer cet examen sera requis. L'original du certificat médical doit être remis à la scolarité dans les 48 heures ouvrables suivants l'absence.
 - **Décès :** Lorsque le décès ou les funérailles d'un proche sont contemporains à un examen l'étudiant ne peut évidemment pas être présent à la date de l'examen. Un certificat de décès pourra être demandé.
- ✓ Absence aux épreuves de contrôle continu :
 - Soit l'élément constitutif est évalué entièrement sous forme de contrôle continu :

En cas d'absence **injustifiée** à une des épreuves la note de 0/20 est attribuée à cette épreuve et la moyenne est calculée sur l'ensemble des épreuves. En cas d'absence **justifiée** à une des épreuves, le responsable de l'UE décidera d'une session exceptionnelle qui pourra être sous une forme différente (écrit ou oral) ou de calculer la moyenne à partir des épreuves auxquelles l'étudiant s'est présenté.

En cas d'absence **injustifiée à l'ensemble** des épreuves de contrôle continu, l'étudiant sera convoqué à une session de rattrapage du contrôle continu.

- Soit l'élément constitutif est évalué par un contrôle continu **et** par un contrôle terminal :

En cas d'absence **injustifiée** à une ou à plusieurs épreuves du contrôle continu, la note de 0/20 sera attribuée à la ou aux épreuves manquées. Dans le cas d'absences injustifiées à l'ensemble des épreuves de CC, l'étudiant se verra attribuer la note moyenne de 0/20 au contrôle continu-

En cas d'absence **justifiée** à une ou l'ensemble des épreuves, le responsable de l'UE décidera soit d'une session exceptionnelle qui pourra être sous une forme différente (écrit ou oral) soit de calculer la moyenne à partir des épreuves auxquelles l'étudiant s'est présenté.

2. Les examens :

Type d'examens :

- Régime Général : Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées chaque semestre soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.
- Régime Spécial d'Etudes :
 - ✓ Aménagement, examiné cas par cas, notamment pour les sportifs de haut niveau et pour les étudiants présentant un handicap. Les intéressés doivent déposer une demande écrite, assortie d'une pièce justificative, au service de la scolarité au moment de leur inscription pédagogique.

Organisation des examens :

- Sessions : il y a deux sessions d'examens annuelles :
 - ✓ 1ère session : en décembre/janvier pour les UE du premier semestre et en mai/juin pour les UE du second semestre.
 - ✓ Session de rattrapage: Organisée au minimum quatre semaines après les épreuves de première session. Les examens peuvent y être organisés sous forme d'épreuves écrites ou orales.
 - ✓ Session spéciale pour les empêchés le jour de l'examen : elle n'est éventuellement organisée qu'après la session de rattrapage et, après étude au cas par cas des situations, soumise à l'accord du Directeur adjoint de la section pharmacie.

Convocation des candidats :

La convocation des étudiants aux épreuves écrites et orales est faite par voie d'affichage, sur des panneaux réservés à cet effet au moins quinze jours avant le début des épreuves. Elle comporte l'indication de la date, de l'heure et du lieu de chaque épreuve.

Une convocation individuelle est envoyée aux étudiants dispensés d'assiduité dans le cadre du régime spécial décrit à la page 2 du présent règlement.

Organisation matérielle :

Lors de chaque épreuve, les surveillants contrôlent la carte des étudiants et vérifient leur identité. Les surveillants font émarger les étudiants à l'entrée dans la salle. Aucun étudiant ne peut être admis à composer s'il se présente après l'ouverture des sujets d'examen.

Pendant les épreuves, les étudiants doivent obligatoirement occuper la place numérotée qui leur a été affectée **sous peine d'exclusion de la salle d'examens**.

Tout incident affectant le déroulement de l'épreuve est consigné sur le procès-verbal de surveillance et fait l'objet, le cas échéant, d'un rapport écrit.

Fournitures et documents autorisés

Les candidats ne doivent disposer que des documents autorisés dont la liste aura été portée à leur connaissance (*mention sur le sujet, affichage...*) et utiliser exclusivement les fournitures distribuées (*copies, feuilles de brouillon...*).

Le prêt de document ou matériel entre les candidats est interdit.

L'utilisation de tout appareil de communication à distance ou d'aide-mémoire numérique (téléphone mobile, messagerie, agenda numérique...) est proscrit.

Les machines à calculer sont autorisées, sauf mention contraire. Les modèles autorisés sont les modèles ne disposant pas de système de programmation.

Surveillance des examens :

Les sacs, téléphones mobiles, vêtements, ... sont déposés à l'entrée de la salle. Le strict minimum pour la rédaction est pris par l'Étudiant, sauf pour les épreuves pour lesquels des documents et instruments spécifiques sont autorisés.

Des consignes écrites sont adressées à chaque surveillant, pour chaque session. Elles sont rappelées à chaque épreuve, avant l'ouverture des enveloppes de sujets.

Les surveillances sont assurées par des personnels enseignants désignés à chaque session par le Directeur de l'UFR.

Correction des copies :

Les épreuves écrites de contrôle terminal sont corrigées sous anonymat.

Sujets d'examens :

Ils se présentent sous les formes suivantes :

- ✓ Dans le cadre des épreuves terminales : Sous forme de **cahier d'épreuve**, qui comporte en première page, les consignes aux candidats, le nombre de pages du cahier, la désignation et l'intitulé de l'épreuve.
- ✓ Dans le cadre des épreuves partielles de contrôle continu : Sous forme variable, selon la nature de l'épreuve. (Q.C.M., T.P...)

Communication des notes et résultats :

- ✓ Elle s'effectue par voie d'affichage sous forme de procès-verbal de délibération.
- ✓ Aucun résultat d'examen ne sera donné par téléphone.

Consultation des copies d'examens et entretien éventuel avec l'Enseignant :

- ✓ Les étudiants désireux de consulter leurs copies doivent en faire la demande écrite adressée au service scolarité de l'UFR SMP, en précisant la matière concernée ; un rendez-vous leur sera donné pour la consultation. Les copies sont mises à disposition des étudiants pendant un an à compter de la date de publication des résultats.
- ✓ Tout étudiant peut consulter sa copie et obtenir un entretien avec l'enseignant de la discipline.

Réclamations :

Toute réclamation concernant les examens doit être adressée par courrier au Directeur de l'UFR SMP.

Si la réclamation est recevable et nécessite une modification du Procès-Verbal, le Jury sera à nouveau convoqué.

Fraude aux examens :

- ✓ Toute fraude ou tentative de fraude, commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen peut entraîner une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. Toute sanction entraîne en outre la nullité de l'épreuve pour l'étudiant concerné. La juridiction disciplinaire décide, s'il y a lieu, de prononcer à l'égard du fraudeur, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examens.

Les épreuves :

- ✓ Cf. Descriptif des épreuves par année d'étude.

3. Notation :

Barème de notation :

- ✓ Les notes sont affichées avec le coefficient multiplicateur (apogée)

Coefficients :

- ✓ Cf. Modalités par année d'étude.

Notes planchers :

- Pour les éléments constitutifs des UE : Note strictement inférieure à 6/20.
- Pour les UE : Note strictement inférieure à 6/20.

Validation d'une UE :

La validation d'une UE est effective pour une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, et sans note inférieure à la note plancher aux éléments constitutifs de cette UE.

La compensation des notes entre les différents éléments constitutifs est effective au sein d'une même UE, en tenant compte des coefficients affectés à chaque élément constitutif de l'UE, et sans note inférieure à la note plancher.

Validation d'un semestre :

La validation d'un semestre est effective pour une note moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des UE du semestre, et sans note inférieure à la note plancher à une UE.

Au sein d'un semestre, la compensation des notes des différentes UE est effective à condition que la note de l'UE à compenser ne soit pas strictement inférieure à la note plancher.

Validation de l'année d'études :

La validation de l'année est effective pour une note moyenne des deux semestres supérieure ou égale à 10/20, et sans note inférieure à la note plancher à un élément constitutif ou une UE.

Report de notes en session de rattrapage :

- ✓ Les candidats qui ont une note moyenne des deux semestres supérieure ou égale à 10/20 mais une ou plusieurs notes éliminatoires à un/des éléments constitutifs ne repassent que ces éléments constitutifs avec note éliminatoire
- ✓ Pour les candidats qui ont une note moyenne des deux semestres inférieure à 10/20
 - Si un semestre est validé (note moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des UE du semestre, et sans note inférieure à la note plancher à une UE), les étudiants conservent pour la session de rattrapage toutes les notes de ce semestre
 - Si un semestre a une note moyenne > ou égale à 10/20 mais une ou plusieurs notes éliminatoires à un/des éléments constitutifs, les étudiants ne repassent pour ce semestre que les éléments constitutifs avec note éliminatoire
 - Si un semestre a une note moyenne <10/20, les étudiants repassent pour ce semestre
 - Pour les UE avec une note < 10/20 : tous les éléments constitutifs de l'UE avec une note <10/20
 - Pour les UE avec une note > ou égale à 10/20 : tous les éléments constitutifs avec une note éliminatoire

En cas de redoublement :

Les semestres validés, les UE validées, les notes de contrôle continu de travaux pratiques supérieures ou égales à 10/20, les stages validés sont considérés comme définitivement acquis.

Dispense d'épreuves - Validation d'acquis :

- ✓ Les étudiants ayant dans le cadre d'une autre formation de l'enseignement supérieur, validé une ou plusieurs matières inscrites au programme des études pharmaceutiques, peuvent être dispensés de leur enseignement, cela sur décision de la commission pédagogique de validation et après avis des enseignants responsables.
- ✓ En cas de dispense d'épreuve(s) par validation d'acquis, le calcul des résultats est effectué en neutralisant la (les) note(s) attendue(s) pour cette (ces) épreuve(s). La demande de dispense doit être formulée, par écrit, au plus tard en début d'année universitaire, auprès du Responsable de la Commission de Pédagogie.

4. Validations :

Validation d'UE par anticipation :

Pour les étudiants de DFGSP2 : en cas de redoublement, l'étudiant peut être autorisé à suivre et à valider par anticipation des UEs de l'année supérieure. La possibilité d'inscription à ces UEs nécessite l'accord du responsable de l'UE et du responsable de l'année d'études.

Pour les étudiants de DFGSP3, DFASP1, DFASP2 : il n'y a pas possibilité de valider des UE de tronc commun de l'année supérieure par anticipation. Concernant les UE librement choisies, se conférer aux MCC des UE Optionnelles librement choisies de Pharmacie.

Mode de validation de stage :

- ✓ Cf. Règlement des années d'étude.

Règle de validation d'année d'étude :

- ✓ Cf. Règlement des années d'étude.

Règles de compensation :

- ✓ Cf. Règlement des années d'étude.

Correspondance entre Eléments Pédagogiques :

- ✓ Examen des demandes au cas par cas.

Mentions et Seuils :

- ✓ Pour chaque année de Pharmacie (Moyenne /20)
 - De 10 à < 12 : Mention Passable

- De 12 à < 14 : Mention Assez Bien
- De 14 à < 16 : Mention Bien
- 16 et plus : Mention Très Bien

Points de Jury et Modification de notes :

- ✓ La modification de note est possible en délibération de Jury.

Condition de redoublement :

- ✓ Cf. Règlement de l'année d'étude.

5. Limitation du nombre d'inscriptions en Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) :

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques après la première année commune aux études de santé. La deuxième et la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur avis du (de la) Directeur(rice) Adjoint(e) de l'UFR santé.

6. Jurys :

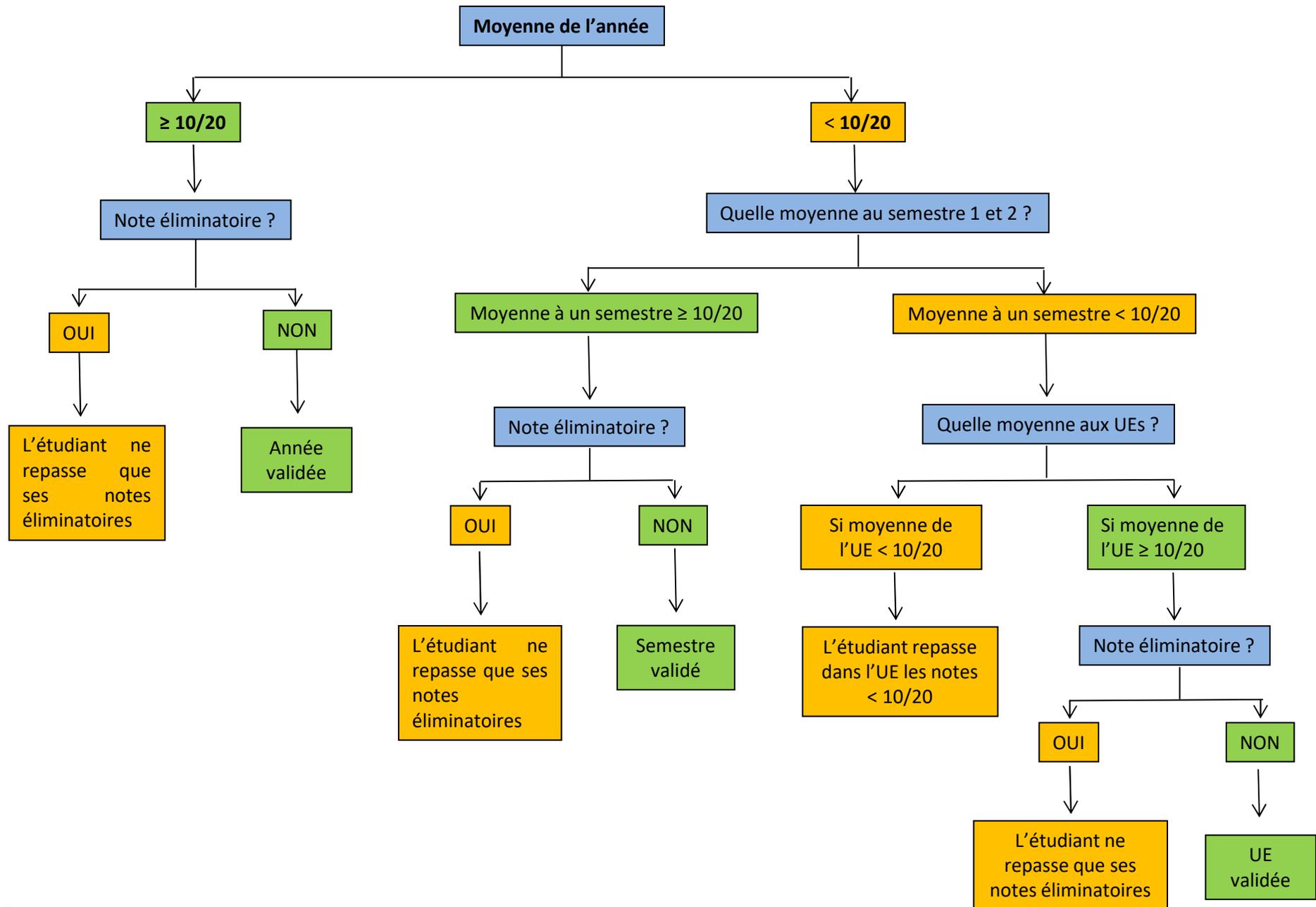
Niveaux de délibération :

Les délibérations ont lieu, pour la première session, à l'issue du second semestre de chaque année d'étude.

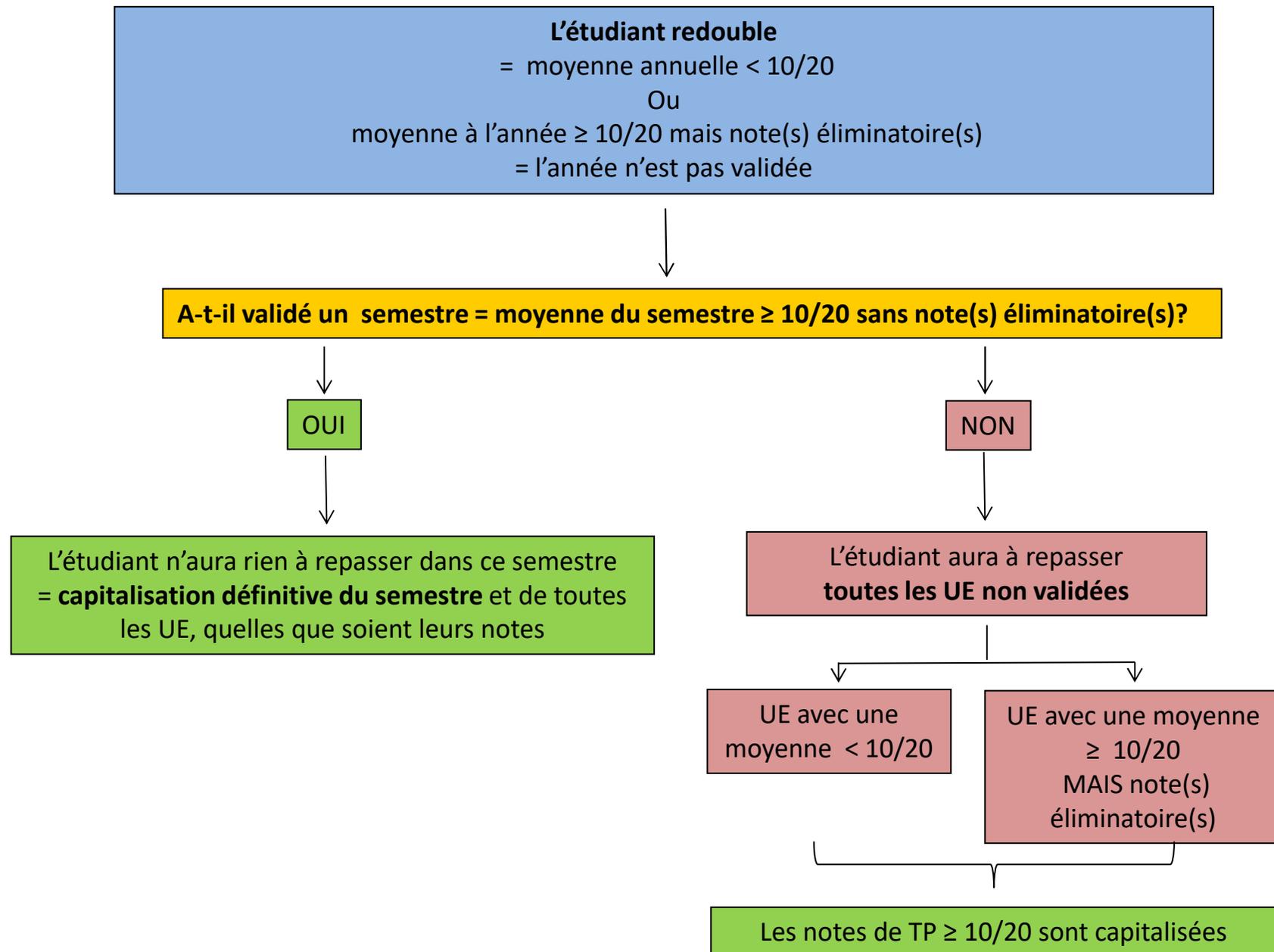
Composition du Jury :

Les jurys sont désignés par le Doyen de Pharmacie, directeur Adjoint de l'UFR sur proposition de l'équipe pédagogique de la section pharmacie.

Procédure des délibérations PH2-3-4



Procédure redoublement : quelles UEs doit refaire l'étudiant ?



ANNEE –2023-2024 MODALITES D'EXAMENS

2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques DFGSP2 (PH2)

MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE DFGSP2

Année universitaire 2023-2024

Pour être admis en 3^{ème} année du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP3), les étudiants doivent :

1. Valider l'UE « Stage officinal d'initiation ».
2. obtenir une note $\geq 10/20$ pour l'enseignement du tronc commun sur les semestres 3 et 4, soit par validation des éléments qui les composent, soit par compensation entre éléments constitutifs, UE à l'intérieur des semestres ou entre les semestres 3 et 4, sans note $< 6/20$ à l'un de ces éléments.

1. UE « stage officinal d'initiation »: (article 26 de l'arrêté du 17 juillet 1987 modifié par les arrêtés du 29 octobre 1992 , du 14 août 2003 et du 25 octobre 2018)

Le stage est obligatoire et d'une durée de 4 semaines (35 Heures par semaine). Il se déroule obligatoirement entre le **24 août 2020 et le 17 septembre 2020.**

- ✓ A l'issue du stage, chaque Maître de Stage formule une appréciation et la transmet au Service Scolarité - Examens de l'UFR.
- ✓ Il est, d'autre part, organisé un "examen de stage". Les modalités seront définies dans un règlement propre à l'UFR.
- ✓ Le jury prononce la validation ou la non-validation du stage officinal au vu de l'avis (légalement obligatoire) du Maître de stage et de la note de l'examen de stage.
- ✓ Il est organisé une deuxième session de l'examen stage en **JUIN 2024** pour les étudiants ajournés à la première session.
- ✓ Les étudiants ajournés à cette deuxième session doivent refaire un stage officinal Selon des modalités définies par l'UFR.
- ✓ **La validation de l'UE** est effective pour une note $\geq 10/20$. **En fait, c'est validé ou non (pas de note)**
- ✓ L'UE « Stage officinal d'initiation » n'est **pas compensable**.

2. Unités d'enseignement de tronc commun (UE)

L'emploi de la calculatrice est autorisé selon les modèles spécifiés dans les MCC générales.
Règles concernant l'assiduité en TP : se reporter aux MCC Générales de Pharmacie

- **1^{er} Semestre : S3**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

Enseignement « Projet Professionnel » : validation par la présence à toutes les conférences

- **2^{ème} Semestre : S4**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

3. Unités d'enseignement optionnelles

Les UE optionnelles sont validées individuellement, sans compensation avec les UE de tronc commun. L'UE est validée pour une note supérieure ou égale à 10/20. La note est capitalisée.

L'étudiant doit valider une UE optionnelle de 3 ECTS à chaque semestre de DFGSP2, parmi celles proposées dans la liste établie chaque année pour les DFGSP2 par l'UFR SMP.

L'étudiant doit avoir validé au minimum 12 ECTS d'UE librement choisies durant la deuxième et la troisième année du DFGSP.

Les MCC de ces UEs sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

Si l'étudiant a validé les semestres de tronc commun de DFGSP2, mais n'a pas validé une UE optionnelle d'un semestre, il sera autorisé à passer en troisième année en conservant cette dette. L'UE optionnelle devra alors être validée avant la fin de la troisième année.

4. Compétences socle au numérique en santé

***PIX (compétences numériques)**

Une certification à 300 PIX doit être validé durant le DFGSP2 ou le DFGSP3. La formation n'a lieu qu'en DFGSP2. Dans tous les cas ce niveau devra être validé avant la fin de DFGSP3 pour passer en DFASP1. **Le certificat est valide 3 ans.**

Pour valider PIX, il faut atteindre 300 Pix et avoir au minimum le niveau 1 à 12 des 13 compétences suivantes :

1. Mener une recherche et une veille d'information
2. Gérer des données
3. Traiter des données
4. Interagir
5. Partager et publier
6. Collaborer
7. S'insérer dans le monde numérique
8. Développer des documents textuels
9. Développer des documents multimédias
10. Adapter les documents à leur finalité
11. Sécuriser l'environnement numérique
12. Protéger les données personnelles et la vie privée
13. Protéger la santé, le bien-être et l'environnement

***Communication en santé**

Il s'agit d' EC de 1 ECTS intégré dans l'UE 8

5. Projet professionnel

L'UE projet professionnel est de préférence validé en DFGSP2 (PH2). Dans tous les cas il devra être validé avant la fin de la DFGSP3 (PH3)

6. En cas de redoublement

Les UE et semestres validés, les notes de contrôle continu sous forme de « travaux pratiques » sont considérés comme définitivement acquis. Le « stage officinal d'initiation » validé est définitivement acquis.

7. Stage optionnel de découverte du monde du travail

L'étudiant peut réaliser à son initiative et avant le début de S3 un stage facultatif de découverte du monde du travail dans le domaine de la santé (hors officine et pharmacie à usage intérieur), d'une durée de 1 mois.

DFGSP2 (PH2)

Critères de choix des lieux de stages en officine

Les étudiants en Pharmacie effectuant leur scolarité à l'UFR de Médecine et Pharmacie de Besançon, doivent faire leur stage chez des Pharmaciens agréés du ressort de l'Académie de Franche-Comté.

Il existe toutefois des dérogations à cette règle :

Le stage peut être accompli chez un Pharmacien agréé des régions suivantes: Rhône-Alpes, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Alsace, Lorraine.

Dans tous les cas, ces dérogations sont soumises à l'accord du responsable des stages et à l'accord des Directeurs des deux UFR concernées.

Règlement de l'examen de stage

- ✓ La validation de l'examen de stage est prononcée par le jury, dans les conditions ci-dessous :
- ✓ Il y a deux sessions d'examen par an : **Septembre et Juin**.
- ✓ Si la validation de l'examen de stage n'est pas obtenue à l'issue de ces sessions, l'étudiant doit recommencer un stage, selon des modalités définies par l'UFR.

L'examen repose sur un **ORAL BASE SUR UN RAPPORT DE STAGE OBLIGATOIRE**:

- L'étudiant est interrogé sur le contenu de son rapport de stage, qu'il remet le jour de l'examen (4 exemplaires).
- Ce rapport doit contenir :
 - Une présentation générale de l'officine (organisation, missions, activités).
 - Un rappel des aspects réglementaires des spécialités et préparations.
 - Une présentation des principales classes thérapeutiques (cf. guide de stage national), en détaillant une spécialité d'intérêt par classe.
 - Une présentation des différentes formes galéniques de spécialités rencontrées durant le stage.
 - Trois ordonnances commentées.
 - 1 exemple d'opinion pharmaceutique rencontré durant le stage
 - 1 procédure d'assurance qualité
 - Un sujet libre, en lien direct avec le stage (10 pages au maximum).

- La présentation du rapport doit être soignée.
- Les règles de confidentialité et de secret professionnel doivent être respectées.
- Le rapport remis au jury doit être validé et signé (tampon et signature) par le Maître de Stage.
- Le jury interroge également sur des notions pratiques de pharmacie.

Légendes du tableau ci-après :

- **O/X : Obligatoire/à choix.**
- **CM/TP/TD : Cours Magistraux / Travaux Pratiques / Travaux Dirigés**
- **CC / CT : Contrôle Continu / Contrôle Terminal**
- **ECTS : *European Credits Transfer System* (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)**
- **** Les notes de TP sont reportées en 2^{ème} session, sauf si la moyenne est <6/20. Dans ce cas, une session de rattrapage est organisée en 2^{ème} session.
(pratique + interrogation écrite)**

Semestre n°3 (S3)

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Élément constitutif	Crédits ECTS	Volum e Horair e (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 1 – 6,5 ECTS	Y. GODET	MPPH2IH4	Hématologie	3,5	32 CM/ 4 TD	O	1	100	0	ECRIT	CC	2 x 2H	1,25	Oui
			Immunologie					100	0	ORAL	CC	0H20	0,5	Oui
							1 et R	0	100	ECRIT	CT	0H45	1,75	-
		MPPH2BG1	Biochimie Métabolique générale	2	20 CM/ 1,5 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	1H	2	Non
							R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH2BGTP	TP Biochimie Métabolique générale	1	9h TP	O	1	100	0	ECRIT	Pas de note : VALID E OU NON VALID E	-	-	Oui
							R	0	100	ORAL	Pas de note : VALID E OU NON VALID E	0.25H	-	-

UE 2 – 8,5 ECTS	S. DEVAUX	MPPH2PH1	Physiologie	4	26 CM/ 6 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	0h45	4	-
							R	0	100	ECRIT	CT	0h45	4	-
		MPPH2BR4 Biodiversité et bioévolution	Biodiversité animale (A), végétal (V) et fongique (F)	4	28 CM/ 4,5 TD	O	1	50 (AF)	0	ECRIT	CC	0h45	4	-
								0	50 (V)		CT	0h45		
							R	0	100 (AVF)	ECRIT	CT	1h00	4	
		MPH2TPR3	TP Biodiversité animale	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui**

Semestre n°3 (S3)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 3 – 7 ECTS	C. ANDRÉ	MPPH2SA4	Sciences analytiques	2,5	18 CM/ 4,5 TD	O	1 R	100	100	ECRIT ECRIT	CC CT	1H00 1H00	2,5	-
		MPH2SATP	TP Sciences analytiques	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**
		MPPH2SM4	Voies d'accès aux substances actives I	2,5	16 CM / 8 TD	0	1	0	100	ECRIT	CT	1H30	2,5	-
							R	0	100	ECRIT	CT	1H		-
		MPH2SMTP	TP Voies d'accès aux substances actives	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**

UE 4 – 5 ECTS	A. BEDUNEAU	MPPH2VM1	Cycle de vie du médicament	3	26 CM / 2 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H30	3	-
		MPH2MTP	TP Cycle de vie	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui**
		MPPH2AN1	Anglais	1,5	15 TD	O	1	100	0	ECRIT	CC	/	/	Non
							R	0	100	oral	CT	15 minutes	/	

Semestre n°3 (S3)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Gestes de base - 0 ECTS	C. GIRARD	MPH2GTB 4	CM / TP	0	7,5h CM /13,5 TP	O	1	100	0	Validation par l'assiduité	CC	-	-	oui
UE Stage officinal d'initiation MPPH2ST4	S. LIMAT		Examen de stage	-		O	1 et R	0	100	ORAL	CT	0H15	1	-

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves
--	------------------	-------------	---------------------	--------------	----------------	---------	---------	------	------	----------

						(CM, TP, TD)					Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Biomath et chimie Orga - 3 ECTS	Biomathématique	N. RUDE	MPPH2BI1	CM et TD	3	19 CM + 2 TD	O/X	1 et R	50	50	ECRIT	CC	2H	3	-
	Chimie Orga.	L. ISMAILI	MPPH2BI1			6 CM + 2 TD									-

Semestre n°4 (S4)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 5 – 6 ECTS	C. GIRARD	MPH2SA41	Sciences analytiques	2	16 CM / 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	Non
		MPH2SA4P	TP Sciences analytiques	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**
		MPH2SM41	Voies d'accès aux substances actives II	2	16 CM / 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH2VATP	TP Voies d'accès aux substances actives II	1	6 TP	O	1	100	0	ECRIT	TP pas de note : Validé ou non validé	-	1	Oui**

UE 6 – 6 ECTS	P. TOTOSON	MPPH2PF3	Pharmacologie fondamentale	2,5	25 CM / 0 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2,5	-
		MPH2PFTP3	TP Pharmacologie fondamentale	1	10,5 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**
		MPPH2PC3	Pharmacocinétique	2,5	20 CM / 4,5 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2,5	-

Semestre 4 (S4)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coeff.	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 7 – 7,5 ECTS	A. BAGUET	MPPH2PY1	Physiologie	3	25 CM / 3 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	1H	3	-
							R	0	100	ECRIT	CT	1H	3	-
		MPH2PTP3	TP Physiologie	1	9h TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**
		MPPH2GM3	Biologie cellulaire et moléculaire, génétique, microbiologie	3,5	23 CM / 9 TD	O	1	100	0	ECRIT	CC	1H	3,5	-
							R	0	100	ECRIT	CT	1H	3,5	-
MPH2GTP3	TP Biologie cellulaire et moléculaire,	0	6h TP	O	1	100	0	ECRIT	TP pas de note : Validé ou non validé	-	-	Oui**		

							R	0	100	ORAL	pas de note : Validé ou non validé	0,25H	-	-
UE 8 – 7,5 ECTS	Y. PELLEQUER	MPPH2AM1	Formulation galénique	3	20 CM / 12 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	1H30	3	-
							R	0	100	ECRIT	CT	-	3	-
		MPH2AMTP	TP Formulation galénique	2	18h TP	O	1	100	0	-	CC	-	2	Oui**
		MPPH2RH1	Communication en santé	1	6h CM / 4h ED 6h TP	O	1	100	0	Validation par assiduité + travaux personnels : écrit + oral	CC	-	1	Oui
		MPPH2A41	Anglais	1,5	15h TD	O	1	100	0	ECRIT et ORAL	CC	-	1,5	Non
							R	0	100	ORAL	CT	-	1,5	-

Semestre n°4 (S4)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages) Optionnelles – 3 ECTS	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Conservation et stabilité des médicaments 3 ECTS	Y. GUILLAUME	MPPH2BA1	CM	2,5	20 CM / 6 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2,5	-
			TP	0,5	4 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui**

UE Outils de chimie organique 3 ECTS	L. ISMAILI	MPPH2MA1	CM	2,5	18 CM / 6 TD	O	1 et R	0	100	ORAL	CT	-	2,5	-
			TP	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui**
UE La matière première végétale sous la loupe 3 ECTS	C. GIRARD	MPPH2RV1	CM	1,5	11 CM / 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	1,5	-
			TP	1,5	16 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1,5	Oui**
UE Découverte du métier d'ingénieur 3 ECTS	OL. BLAGOSKL ONOV	MPPH2DMI	Travaux personnels	3	/	O	1 et R	100	0	Rapport écrit + Exposé oral (à l'ISIFC) 1 seule note finale rendue	CC	-	3	Oui

Semestre n°4 (S4)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages) Optionnelles – 3 ECTS	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	%CC	%CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Boite à outils pour percer les secrets de la Biologie 3 ECTS	A.BAGUE T	MPPH2SB3	CM / TD	2	16 CM / 6 TD	O	1	100	0	Rapport écrit et Exposé oral	CC	-	2	Oui
			TP	1	8 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui
UE Initiation à la pharmacologie Fondamentale 3 ECTS	P. TOTOSON	MPH2IPF3	CM	1,5	15 CM	O	1	100		ECRIT	CT	1H	1,5	Non
							R	0	100	ORAL	CT	-	1,5	-
			TP/TD	1,5	15h TP/TD	O	1	100	0	-	CC	-	1,5	Oui**

Semestres n°3 et 4

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Élément constituti f	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Sessio n	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
PIX (compétences numériques)	E. CAVALLI	MPPHC2I1		0	S3 : 2h CM / 15h TP Et si échec S3 S4 : 1h CM / 12h TP	O	1 et R	100		CT de QCM (plateforme nationale pix.fr) hors session	1H45			
Projet Personnel et Professionnel	F. GRENOUILLE T	A définir		0	S1 : 3 h TD S2 : 1,5 h TD	O	1 et R	100		Travaux personnels écrits				

ANNEE 2023-2024

MODALITES D'EXAMENS

3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques DFGSP3

MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE DFGSP3 Année universitaire **2023-2024**

Pour être admis en DFASP1 (1^{ière} année du Diplôme de formation approfondie en Sciences Pharmaceutiques) les étudiants doivent :

- obtenir une note $\geq 10/20$ pour l'enseignement du tronc commun sur les semestres 5 et 6, soit par validation des éléments qui les composent, soit par compensation entre éléments constitutifs, UE à l'intérieur des semestres ou entre les semestres 5 et 6, sans note $< 6/20$ à l'un de ces éléments.
- avoir validé 12 ECTS d'UE librement choisies durant le DFGSP 2 et 3
- avoir validé les 2 stages d'application prévus en S5 et S6
- avoir validé le PIX (compétences numériques) avec au moins 300 PIX

1. Unités d'enseignement de tronc commun (UE)

L'emploi de la calculatrice est autorisé selon les modèles spécifiés dans les MCC générales.

Règles concernant l'assiduité en TP : se reporter aux MCC Générales de Pharmacie

- **1^{er} Semestre : S5**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

- **2^{ème} Semestre : S6**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

2. Unités d'enseignement librement choisies

L'étudiant doit valider 6 ECTS d'UEs librement choisies, sélectionnées parmi la liste proposée chaque année par l'UFR Santé.

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune

Les UE optionnelles sont validées individuellement sans compensation avec les UE de tronc commun. L'UE est validée pour une note supérieure ou égale à 10/20. La note est capitalisée.

L'étudiant doit avoir validé au minimum 12 ECTS d'UE librement choisies durant la deuxième et la troisième année.

Les MCC de ces UEs sont détaillées dans le document « MCC des UEs librement choisies de DFGSP3 et DFASP1 ».

3. Stages d'application en officine

Deux stages **obligatoires** d'une semaine sont à effectuer :

- **L'un, au 1^{er} semestre,**
- **L'autre, au 2^{ème} semestre.**

La validation des stages est prononcée par l'UFR, sur avis du Maître de stage. En cas de non validation, le stage doit être refait

4. En cas de redoublement

Les UEs et semestres validés, et les notes de contrôle continu de travaux pratiques sont considérés comme définitivement acquis.

• Stages d'application

Les deux stages d'application validés sont considérés comme définitivement acquis.

• PIX (compétences numériques)

Une certification à 300 PIX doit être validé durant le DFGSP2 ou le DFGSP3. La formation n'a lieu qu'en DFGSP2. Dans tous les cas ce niveau devra être validé avant la fin de DFGSP3 pour passer en DFASP1. Le certificat est valide 3 ans.

Légendes du tableau ci-dessous :

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune

- O/X : Obligatoire/à choix.
- CM/TP/ED (ou TD) : Cours Magistraux / Travaux Pratiques / Enseignements Dirigés
- CC / CT : Contrôle Continu / Contrôle Terminal
- ECTS : *European Credits Transfer System* (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)
- **** Les notes de TP sont reportées en 2^o session, sauf si la note moyenne est <6/20. Dans ce cas, une session de rattrapage est organisée en 2^o session (pratique + interrogation écrite).**

Semestre n°5 (S5)

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 1 – 5 ECTS	V. NERICH	MPH3SPD7	Système de santé -Santé Publique	2	23 CM	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH3HYA7	Hygiène alimentaire	0.75	5 CM	O	1 R	100	0	ECRIT ECRIT	CC CT	0H30 0H30	0.75	-
		MPH3DTR7	Distribution - Traçabilité	0,75	7 CM	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	0H30 0H30	0.75	-
		MPPH3AN2	Anglais	1,5	15 TD	O	1 et R	100	0	ECRIT et ORAL	CC	1h30	1,5	Oui

UE 2 – 6 ECTS	Y. PELLEQUER	MPPH3BP2	Biopharmacie	3	22 CM/ 6,5 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	3	-
		A créer	Diversité structurale	1,5	20 CM/ 1 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	1.5	-
		A créer	Aspects chimiques du médicament	1	5 CM/ 1TD	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	0H40	1	-

		MPH3ACTP	TP Aspects chimiques du médicament	0,5	3 TP	O	1	100	0	ECRIT	VALIDE ou NON VALIDE	-	-	-
UE 3 – 5 ECTS	C. MIGUET-ALFONSI	MPPH3BP2	Biochimie Clinique	2	19 CM / 2 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH3BTP2	TP Biochimie	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui
		MPH3TGE4	Toxicologie Générale et Addictologie	2	20 CM	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE		Élément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 4 – 5 ECTS	F. GARNACHE-OTTOU	MPPH3HE3	Hématologie cellulaire	2	18 CM	O	1 R	0	100	ECRIT	CC CT	0H45 0H45	2	-
		MPH3TPH2	TP Hématologie	1	9 TP	O	1 et R	100	0	-	CC	-	1	oui
		MPPH3HE9	EC : Hémostase	2	18 CM / 2 TD	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	0H45 0H45	2	-

UE 5 – 6 ECTS	M. PUDLO	MPH3PSN2	Pharmacognosie – Chimie Thérapeutique EC : Système Nerveux	2	18 CM / 2 TD	O	1 R	100	0	ECRIT ORAL	CC CT	0H40	2	-
		MPH3TSN2	Pharmacologie - Sémiologie - Toxicologie EC : Système Nerveux	4	34 CM / 4 TD	O	1 R	0	100	ECRIT ORAL	CT CT	1h20	4	-

Semestre n°6 (S6)

Unités d'enseignement/	Responsable d'UE		Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 6 – 7,5 ECTS	C. GIRARD	MPPH3OG3	Contrôle qualité - TP Intégrés - Organisation, Gestion – Communication/ Animation	5	4CM/7 TD / 27 TP	O	1 R	100	0	Rapport et soutenance ORAL en Session R	CC CT	Soutenance : 15 min -	5	-
		MPH3ANG2	Anglais	1,5	15 TD	O	1 et R	100	0	ECRIT et ORAL	CC	1h30	1,5	Oui
		MPH3IBB2	Biotechnologies	1	9 CM	O	1 R		0	ECRIT	CC CT	0H45 0H45	1.5	-
UE 7 – 6,5 ECTS	D. MEILLET	MPPH3PM3	Parasitologie / Mycologie Médicale	3,5	30 CM / 4 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H30	3.5	-
		MPPH3TP3	TP Parasitologie	0.5	6 TP	O	1 et R	100	0	ECRIT	CC	-	0.5	Oui
		MPPH3VI3	Virologie	2.5	22 CM / 2 TD	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	1H	2.5	-

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE		Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 8 – 6 ECTS3	S. DEVAUX	MPPH3BR3	Endocrinologie- Physiologie- Biologie de la reproduction- Biochimie	3,5	35 CM	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H30	3,5	-
		MPH3BDR3	TP Endocrinologie- Physiologie- Biologie de la Reproduction	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui
		MPH3SCT2	Endocrinologie- Pharmacologie- Chimie	2	15 CM / 6 TD	O	1 R	0	100	ECRIT ORAL	CT CT	1h	2	-
UE 9 – 7 ECTS	C. DEMOUGEOT	MPH3CDI2	UE9.1 : Douleur- Inflammation	4	35 CM / 4 TD	O	1 et R	0	100	ORAL	CT	0H10	7	-
		MPPH3SD9	UE9.2 : Système digestif	3	28 CM	O								

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
U.F.R. SANTE BESANCON
19 rue Ambroise Paré - 25030 BESANCON Cedex - Télécopie : 03.81.66.55.29

ANNEE 2023-2024 MODALITES D'EXAMENS

1^{ère} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques DFASP1

MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE DFASP1 Année universitaire 2023-2024

Pour être admis en DFASP2 (2^{ième} année du diplôme de formation approfondie en Sciences Pharmaceutiques) les étudiants doivent :

- avoir validé les semestres S1 et S2 du DFASP1, soit séparément (note moyenne $\geq 10/20$ pour chaque semestre) soit par compensation (moyenne des 2 semestres $\geq 10/20$), sans note $< 6/20$ à un élément constitutif, UE ou semestre.
- avoir validé 6 ECTS d'UE librement choisies durant les semestres S1 et S2
- avoir validé le stage d'application prévu en S2
- avoir obtenu la validation par le jury d'orientation professionnelle du vœu de parcours de formation choisi

1. Unités d'enseignement du semestre 1 : S1

Lors de son inscription universitaire, l'étudiant doit choisir son orientation professionnelle (OP) parmi les filières suivantes :

- Officine / Pharmacie hospitalière – biomédicale – recherche
- Industrie – recherche – recherche et développement

Le choix définitif de l'OP se fera au cours du semestre S1 selon la procédure décrite ci-après (partie 2).

Il doit valider l'ensemble des UEs de tronc commun (25 ECTS) et l'UE d'orientation professionnelle correspondant à la filière choisie (2 ECTS).

Les notes obtenues dans les UEs de tronc commun et de l'UE de l'orientation professionnelle se compensent selon la règle décrite dans les MCC générales.

L'emploi de la calculatrice est autorisé selon les modèles spécifiés dans les MCC générales.

Règles concernant l'assiduité en TP : se reporter aux MCC Générales de Pharmacie.

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

Session R ou Ratt = session de rattrapage

(*) O = obligatoire, X = obligatoire à choix

2. Unités d'enseignement du semestre 2 : S2

Au début du semestre S1, l'étudiant doit préciser son orientation professionnelle (OP) parmi les filières suivantes :

- Officine
- Internat : Pharmacie hospitalière – biologie médicale – IPR
- Industrie – recherche – recherche et développement

Pour cela, l'étudiant devra déposer sur l'espace MOODLE intitulé « ORIENTATION PROFESSIONNELLE - Choix de filière », un curriculum vitae et une lettre de motivation justifiant son choix. Ce dernier sera examiné par une Commission d'Orientation Professionnelle (COP), composée du Directeur des études de Pharmacie, des Responsables d'Orientations Professionnelles, du Responsable de l'année et d'un Pharmacien extérieur. La COP soit validera le choix d'OP de l'étudiant après un éventuel entretien avec le responsable de filière qui pourra formuler des recommandations pédagogiques, soit convoquera l'étudiant pour une audition en fin de semestre 1 devant la COP (**COP1**) après entretien avec le responsable de filière. Les étudiants auditionnés et pour lesquels le choix est assorti de recommandations pédagogiques seront à nouveau convoqués et auditionnés au cours du semestre S2 après le jury S1 par l'ensemble des membres de la COP (**COP2**), pour la validation définitive de leur choix.

La Scolarité Pharmacie informera l'étudiant de la décision de la COP. **La non-validation du choix de l'étudiant ne lui permettra pas une inscription en DFASP2**

Un étudiant n'ayant pas répondu au choix d'OP ne sera pas inscrit aux enseignements d'OP et ne pourra valider son semestre et son année.

Un étudiant peut se réorienter, soit suite aux recommandations de la COP, soit de sa propre initiative. Dans ce dernier cas, l'étudiant devra contacter la Scolarité Pharmacie et transmettre une lettre de motivation justifiant son choix ; l'étudiant sera également auditionné par la COP (**COP1 et/ou COP2**) qui validera ou non le changement définitif de filière.

Un changement d'OP n'est plus possible après le début du second semestre de DFASP1.

L'étudiant doit valider l'ensemble des UEs de tronc commun (17 ECTS) et celles correspondant à la filière choisie pendant le semestre S2 (10 ECTS). Les notes obtenues dans ces UE seront compensées avec les notes des UEs du tronc commun du semestre 2, selon la règle décrite dans les MCC générales.

L'emploi de la calculatrice est autorisé selon les modèles spécifiés dans les MCC générales.

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

Session R ou Ratt = session de rattrapage

(*) O = obligatoire, X = obligatoire à choix

Règles concernant l'assiduité en TP : se reporter aux MCC Générales de Pharmacie

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

3. Unités d'enseignement librement choisies

L'étudiant doit valider 6 ECTS d'UEs librement choisies, sélectionnées parmi la liste proposée chaque année par l'UFR Santé.

Les UEs optionnelles sont validées individuellement sans compensation avec les UE de tronc commun et d'orientation professionnelle. L'UE est validée pour une note supérieure ou égale à 10/20. La note est capitalisée.

Les MCC de ces UEs sont détaillées dans le document « MCC des UEs librement choisies de DFGSP3-DFASP1 ».

4. Stage d'application en officine

Un stage obligatoire d'application d'une semaine est à effectuer au 2^{ème} semestre (S2).

La validation du stage est prononcée par l'UFR, sur avis du Maître de stage. En cas de non validation, le stage doit être refait.

5. En cas de redoublement

Les UEs et semestres validés et les notes de contrôle continu de travaux pratiques sont considérés comme définitivement acquis.

De même, le stage d'application validé sera considéré comme définitivement acquis.

6. Certificat de synthèse Pharmaceutique (CSP)

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

Session R ou Ratt = session de rattrapage

(*) O = obligatoire, X = obligatoire à choix

L'étudiant doit se présenter à l'examen de certificat de synthèse pharmaceutique organisé au cours du semestre 2. Cet examen juge les connaissances du premier cycle et du semestre 1 du DFASP1, ainsi que la capacité de synthèse des connaissances des étudiants. L'accès aux documents écrits (notes de cours, photocopiés, ouvrages, ...) de l'étudiant est autorisé.

Le CSP est validé individuellement, sans compensation avec les notes des autres UE. Le CSP est évalué par une note de A à F et validé **si la note obtenue est supérieure ou égale à C.**

En cas de redoublement, l'étudiant qui a obtenu une note supérieure ou égale à **C** la **capitalise définitivement**.

En cas de non-validation en DFASP1, l'étudiant pourra se présenter à la session de rattrapage du certificat de synthèse organisée l'année suivante. En DFASP2, cas de non-validation, l'étudiant pourra se présenter à une session de rattrapage supplémentaire organisée en fin d'année.

L'absence de validation du CSP n'est pas bloquante pour le passage en DFASP2. En revanche, elle constitue un **prérequis au passage en PH6 (troisième cycle) et à l'obtention du DFASP.**

7. C2i Niveau 2 : Mode d'évaluation : Cf Réglementation du C2i niveau II sur les panneaux d'affichage DFGSP3 et DFASP1.

La formation est de type SPOC : Formation à distance entièrement dématérialisée sur une plateforme Moodle hébergé à Limoges et commune à plusieurs Universités françaises en 2015 : <http://foad-c2ims.unilim.fr/> . La formation comporte des cours en ligne, des QCM et surtout des travaux à rendre seul ou en groupe interuniversitaire d'étudiant.

Les compétences et les connaissances sont validées par le tuteur de chaque groupe de 4 étudiants. La validation est basée sur un contrôle continu (via des QCM), l'évaluation de travaux pratiques (rendus individuellement ou par groupe) et prend en compte le suivi et l'implication de l'étudiant (participation aux forums, au chat, gestion du groupe...).

La certification nécessite la validation de chacun des 4 domaines de compétences et de connaissances, sans compensation entre les domaines. Un domaine est validé quand toutes les compétences et les connaissances du domaine sont validées.

La validation de l'UE Libre correspondante est indépendante de l'obtention de la certification. Elle est obtenue selon les mêmes critères que la certification MAIS en permettant la compensation entre les compétences de chaque domaine et entre les domaines. L'obtention de la certification ou la validation de l'UE Libre créditent 0,2 point à la moyenne du 2ème semestre.

Semestre n°1 (S1)

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsables d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE 1 – 10 ECTS	M. PUDLO	MPH4CV14	UE1-1 EC Cardiovasculaire	6,5	58 CM/2 TD	O	1 et R	0	100	ORAL	CT	-	10 min	10	-
		MPPH4R14	UE1-2 EC Respiratoire	2,5	24 CM/0 TD	O	1 et R	0	100						
		MPPH4CTP	UE1-1 EC Cardiovasculaire TP	0,5	3 TP	O	1	100	0	Validation Présentielle					
		MPH4RTP3	UE1-2 EC Respiratoire TP	0,5	3 TP	O	1	100	0	Validation Présentielle					
UE2 – 9 ECTS	X. BERTRAND	MPPH4BT4	UE2-1 Bactériologie	4,5	38 CM/6 TD/0 TP	O	1	33	67	ECRIT	CC	1	-	1	Oui
							R	0	100		ECRIT	CT	-	1h	3.5
	Y GODET	MPPH4SI3	UE2-2 Système immunitaire	4	38 CM/ 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	1h	4	-
		MPH4SITP	UE2-2 Système immunitaire TP	0,5	6 TP	O	1	100	0	ECRIT	CC	1	-	0.5	Non si note inférieure à 10
						O	R	0	100	ORAL	CT	-	0H40	0.5	

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsables d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE3 – 5 ECTS	V. NERICH	MPPH4RM4	UE3-1 Réglementation, déontologie et environnement socio-économique du médicament et autres produits de santé	2,5	20 CM/0 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	0h45	2,5	-
	C. MIGUET-ALFONSI	MPPHATG4	UE3-2 Toxicologie Générale	1,5	8 CM/4.5 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	0h30	1,5	-
	F. LIRUSSI	MPH4TGTP	UE3-2 Toxicologie Générale TP	1	6 TP	O	1	100	0	ECRIT	CC	1	-	1	Oui

	Responsables d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE 4 - 3 ECTS	Y. PELLEQUER	MPH4AQI3	UE OP 4-1 Assurance Qualité - Industrie	2	8 CM /8 TD/0 TP	O	1	100	0	ECRIT	CC	1 (rapport écrit)	-	2	-
							R	0	100	ECRIT	CT	-	1h		
	D. MEILLET	MPH4AQO3	UE4 OP 4-2 Assurance Qualité - Officine-Internat	2	14 CM /0 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	30 min	2	-
	E. SANCHEZ	MPPH4AN3	UE4-3 Anglais	1	0 CM/12 TD/0 TP	O	1	100	0	ECRIT	CC	1	-	1	Non
							R	0	100	ORAL	CT	-	0h15	1	-

Semestre n°2 (S2)

Unités d'enseignement/	Responsables d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE 5 – 6,5 ECTS	C. MIGUET-ALFONSI F. LIRUSSI	MPPH4HO3	UE5-1 Homéostasie du milieu intérieur	3	30 CM/2 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	2h	3	-
		MPPH4TC3	UE5-2 Toxicologie Clinique	3,5	12 CM/ 6 TD	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	1	- 1h	2,5	-
		MPH4TCTP	UE5-2 Toxicologie Clinique TP		15 TP		1 R	100	0	ECRIT ORAL	CC CT	1	-	1	Oui
UE 6 – 4,5 ECTS	L. BERMONT	MPPH4DS4	UE6-1 Diabètes sucrés	2,5	24 CM/4 TD/0 TP	O	1 R	0	100	ECRIT ORAL	CT CT	-	0h45	2,5	-
		MPPH4MC4	UE6-2 Médicaments anticancéreux	2	20 CM/0 TD/0 TP	O	1 R	0	100	ECRIT ORAL	CT CT	-	0h45	2	-

Semestre n°2 (S2)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsables d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE 7 – 6 ECTS	V. NERICH	MPPH4PN3	UE7-1 Nutrition S. DEVAUX	2	20 CM/0 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	1 h	2	-
		MPPH4SP3	UE7-2 Santé Publique et Politique de Santé & Ethique V. NERICH	1	12.5 CM/7.5 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	1 h	1	Report en session R, uniquement si admis
		MPH4DDP6	- Déontologie et Droit Pharmaceutique & Ethique J-P. DASPET	1	4 CM 4 TD présentiel, et 6 Travail Personnel Encadré (TPE)		1 et R	100	0	Rapport écrit présenté oralement (Oral en session R)	CC (Admis ou Ajourné) (1)	1	-	1	
		MPPH4ET3	UE7-3 Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique (ETP) (2)	2	20 CM/0 TD/0 TP	O	1 et R	100	0	ECRIT	CC	-	1h	2	-

(1) Attention : Le caractère ajourné à l'EC entraîne l'ajournement à l'élément supérieur (UE)

(2) L'UE ETP se déroule sur 2 années (DFASP1 et DFASP2) pour un total de 40h (2x20h) permettant d'obtenir l'équivalence de la formation dispensée par l'UTEP

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

Session R ou Ratt = session de rattrapage

(*) O = obligatoire, X = obligatoire à choix

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Élément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coef	Report CC ou TP en session Ratt
UE OP OFF1 – 4 ECTS	S. LIMAT V NERICH	MPPH4D13	Dispensation des médicaments et autres produits de santé (pharmacie clinique N1)	4	3 CM/37 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	1h	4	-
UE OP OFF2 – 3 ECTS	S. LIMAT	MPPH4L23	Législation pharmaceutique et droit social	3	24 CM/6 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	30 min	3	-
UE OP OFF3 – 3 ECTS	C. GIRARD S. DEVAUX	MPH4AA33	Activités spécialisées à l'officine – Phyto- et Aromathérapie Activités spécialisées à l'officine – compléments alimentaires	3	28 CM/2 TD/0 TP	O	1	25	0	ECRIT	CC	1	1h	1	-
							1	0	75		CT	-	1h	2	-
							R	0	100	ECRIT	CT	-	1h30	3	-

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Élément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE OP INT – 10 ECTS	F. GRENOUILLET	MPPH4PI3	Préparation Internat	10	54 CM/50 TD/0 TP	O	1	0	100	ECRIT	CT	-	6h30	10	-
							R	0	100	ECRIT	CT	-	1 h		

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE OP IND1	Y. PELLEQUER	MPH4IN23	Recherche, Développement et Enregistrement du médicament	5	22 CM/23 TD/0 TP	O	1	0	100	Rapport dossier d'AMM	CC	1	-	3	-
										Oral	CC	-	1h30 / groupe	2	-
							R	0	100	Rapport dossier d'AMM	CT	1	Rapport Ecrit	3	-
										Oral	CT	-	20 min / étudiant ou 1h30 /groupe	2	-
UE OP IND2	Y. PELLEQUER	MPH4IN33	Entreprise 1 Gestion : • Ressources Humaines • Entreprise	3,5	18 CM/3 TD/0 TP	O	1	100	0	Présentation Orale	CC	1	/	1,5	Oui
										Ecrit	CT	-	2h	2	-
							R	0	100	Ecrit	CT	-	2h	2	-
UE OP IND3	Y. PELLEQUER	MPH4IN13	Statistiques appliquées à des problématiques industrielles	1,5	5 CM/6 TD/0TP	O	1	100	0	Ecrit/oral	CC	1	-	1,5	-
							R	0	100	Ecrit	CT	-	1h		

MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE DFASP2 Année universitaire 2023 – 2024

5^{ème} ANNEE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE PHARMACIE (DFASP2)

1. Généralités :

La 5^{ème} année hospitalo-universitaire se compose d'un stage hospitalier et d'enseignements universitaires organisés sous la forme d'Unités d'Enseignement (UE) dispensées au cours des semestres 3 et 4.

Pour être autorisés à entrer en 6^{ème} année d'études, les étudiants doivent valider en 5^{ème} année des études pharmaceutiques (DFASP2) :

- Le stage hospitalier équivalant à 24 ECTS ;
- L'équivalent de 29 ECTS d'enseignements universitaires, obligatoires et optionnelles, quelle que soit la filière, soit 14 ECTS au Semestre 3 et 15 ECTS au semestre 4. Les semestres 3 et 4 doivent être validés, soit séparément (moyenne \geq 10/20 pour chaque semestre), soit par compensation (moyenne des deux semestres \geq 10/20), sans note $<$ 6/20 à un élément constitutif à une UE ou au semestre ;
- Le Service Sanitaire des Etudiants en Santé équivalant à 7 ECTS ;
- Le Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP) :
 - En cas de non-validation en DFASP1, l'étudiant pourra se présenter à la session de rattrapage du certificat de synthèse organisée l'année suivante. En DFASP2, en cas de non-validation, l'étudiant pourra se présenter à une session de rattrapage supplémentaire organisée en fin d'année. Pour le règlement de l'épreuve, se reporter aux modalités d'examens de DFASP1*.
- L'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU II obligatoire).

2. Préparation à la prise de fonction hospitalière (FPPFH):

La formation de préparation à la prise de fonction hospitalière aura lieu **les 30 et 31 août 2023**. La validation sera faite à la fin de chacune des deux journées de formation sous la forme de QCM et/ou QROC. La session de rattrapage sera programmée dans les 15 jours suivant les résultats, soit **le 25 septembre 2023 de 13h à 14h**.

3. Stage Hospitalier :

Le stage hospitalier correspond à une durée de 6 mois équivalent temps plein. Les modalités du dit-stage sont fonction de l'orientation professionnelle « Officine », « Pharmacie hospitalière – biologie médicale – recherche » ou « Industrie » :

Orientation professionnelle	Période	Présence à	Organisation	Choix
Officine	1 ^{er} septembre 2023 au 31 Août 2024	Mi-temps	4 stages de 3 mois	Juillet 2023 + Février 2024
Pharmacie hospitalière – biologie médicale – Recherche	Décembre 2023 (jour - lendemain du concours) au 28 Février 2024	Temps plein	1 stage	Juillet 2023
	1 ^{er} mars au 31 août 2024	Mi-temps	Si réussite au concours de l'internat → 1 stage de 6 mois en lien avec le stage « recherche » de 6 mois Si échec au concours de l'internat → 2 stages de 3 mois	Février 2024
Industrie – Recherche – Recherche et développement	1 ^{er} octobre 2023 au 28 février 2024	Temps plein	1 stage « orienté industrie »	Juillet 2023

Les étudiants sont invités à compléter pour chaque stage leur portfolio électronique d'acquisition des connaissances et des compétences (auto-évaluation) alors que les responsables de stage procèdent à l'évaluation des étudiants.

La **validation du stage hospitalier** repose sur la validation pratique hospitalière de chacun des stages (clinique, pharmaceutique ou en biologie) par le responsable du stage (chef de pôle, chef de service, PU-PH, MCU-PH, praticien hospitalier, chef de clinique ou assistant)

La non validation d'un stage peut entraîner un stage complémentaire :

- ✓ Non rémunéré en cas de manque d'assiduité, d'absence prolongée non motivée ;
- ✓ Rémunéré en cas d'absence dûment justifiée et autorisée.

Pour le passage en 3^{ème} cycle (PH6), la validation du stage hospitalier est requise.

Les étudiants inscrits dans l'orientation professionnelle « officine » peuvent réaliser leur dernier stage à l'étranger ou dans un établissement public de santé de la région Franche-Comté, dans la limite de 10% de la promotion.

4. Service Sanitaire des étudiants (SSES) :

Le SSES en Franche-Comté implique l'ensemble des étudiants des filières santé : 2^{ème} année soins infirmiers, 3^{ème} année médecine, 4^{ème} année kinésithérapie, 4^{ème} année maïeutique et 5^{ème} année de pharmacie. Il se déroule en 2 temps :

- Temps 1 – 1 ECTS :
 - o Formation théorique des étudiants à la prévention et à la préparation de l'action
 - Période : septembre 2023
 - o Séminaire – Repères pratiques pour les actions du SSES
 - 6 octobre 2023
- Temps 2 – 6 ECTS :
 - o Préparation, réalisation, évaluation de l'action de prévention ;
 - Période : octobre 2023 – mars 2024

La validation du SSES comprend :

- Temps 1 :
 - o Session 1 : présence OBLIGATOIRE au séminaire
 - En cas d'absence: appropriation des supports de présentation du séminaire (audio, pdf) avant la 1^{ère} session de regroupement ;
 - o Session de rattrapage :
 - Oral sous la forme de questions (tirage au sort, temps de préparation = 10 minutes + temps de restitution = 10 minutes) ;
 - A programmer au printemps à une date commune à toutes les filières en santé concernées (dans la mesure du possible)
- Temps 2 :
 - o Session 1 :
 - La présence et la participation aux sessions de regroupement N°1, 2, 3, prérequis pour la réalisation de l'action de prévention primaire ou de promotion de la santé en mars 2024 ;
 - La réalisation de l'action de prévention primaire ou de promotion de la santé, prérequis pour la présence et la participation à la session de regroupement N°4 ;
 - La présence et la participation à la session de regroupement N°4 ;
 - La participation aux différentes évaluations proposées ;
 - L'assiduité et l'implication de l'étudiant ;
 - L'évaluation réalisée par le binôme de tuteurs de groupe et le référent de proximité ;
 - o Session de rattrapage :
 - Selon, réalisation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé ou oral sous la forme d'un retour d'expérience et analyse critique de la démarche projet (15 minutes de présentation, 15 minutes de discussion avec les membres du jury pluriprofessionnel) ;
 - A programmer en juin 2024.

Un jury « SSES » constitué des référents pédagogiques se réunira au décours des temps 1 et 2 pour délibérer.

Pour le passage en 3^{ème} cycle (PH6), la validation du SSES est requise.

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Élément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
Service sanitaire des étudiants en santé	VPHSST18	V. NERICH	Temps 1 (Semestre 3)	1	Travail Personnel encadré : 20 heures	0	1	100	0	Présence	CC	1 journée	1	/
						0	R	/	/	Oral	/	30 minutes	1	/
	VPHSST2A		Temps 2 (Semestres 3 + 4)	3 + 3	Travail Personnel encadré	0	1	100	0	Présentiel + Action(s) + Evaluation	CC	Temps 2	6	/
						0	R	/	/	Action ou Oral	/	Réalisation d'une action ou oral (30 min)	6	/

5. Enseignements universitaires - modalités d'examen :

L'enseignement est fonction de l'orientation professionnelle : officine (cf. partie 4.1), pharmacie hospitalière – biologie médicale – recherche (cf. partie 4.2), industrie (cf. partie 4.3.). Il repose sur des UE dispensées au cours des semestres 3 et 4.

5.1. Orientation Professionnelle « Officine » :

Le semestre 3 est constitué de 14 ECTS (11 obligatoires, 3 optionnels) + 1 ECTS du SSES (Cf. chapitre spécifique). Le semestre 4 est constitué de 15 ECTS (12 obligatoires et 3 optionnels).

Les étudiants ne réussissant pas le concours de l'internat se réorientent, au semestre 4 vers l'enseignement universitaire de l'orientation professionnelle « officine ».

SEMESTRE 3

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Élément constitutif	Crédit s ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE 1 Dispensation des médicaments et autres produits de santé : Pharmacie Clinique – Niveau 2 3 ECTS	MPH5UE14	V. NERICH	Pharmacie Clinique	3	CM : 7 heures TD : 23 heures	0	1	0	100	Ecrit	CT	1 heure	3	/
						0	R	/	/	Oral	/	10 min	3	/
UE 2 Activités spécialisées à l'officine : Homéopathie et Dermocosmétologie 3 ECTS - MPH5UE24	MPH5HOM4	A. BEDUNEAU	Homéopathie	3	CM : 27 heures TP : 2 heures	0	1	0	100	Ecrit	CT	1 heure	3	/
	MPH5DER4		Dermocosmétologie			0	R	/	/	Ecrit	/	1 heure	3	/
UE 3 Suivi pharmaceutique et biologique des patients 3 ECTS	MPH5UE38	V. NERICH	Suivi pharmaceutique et biologique des patients	2	Travail Personnel encadré : 20 heures	0	1	100	0	Oral	CC	6 heures	3	/
						0	R	/	/	Oral	CC	30 minutes	3	/
UE 4 Pharmacien et environnement 3 ECTS	MPH5UE44	C. GIRARD	Pharmacien et environnement	3	CM : 23 heures TD : 5 heures	0	1	50	50	Ecrit	CC + CT	CC : cas pratique 30minutes reconnaisances CT : 1 h	3	/
						0	R	/	/	Ecrit	/	1 heure 30	3	/
UE OPTIONNELLE A Nutrition et diététique – Niveau 1 3 ECTS	MPH5UEO1	S. DEVAUX	Nutrition et diététique	3	CM : 18 heures TD : 10 heures	0	1	25	75	Ecrit	CT	1h	2,25	/
						0	R	/	/	Ecrit	CC	Mémoire soutenu publiquement 10 min	0,75	/
						0	R	/	/	Ecrit	/	1h	3	/

SEMESTRE 4

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Élément constitutif	Crédit s ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coef	Report CC ou TP en session R
UE 5 Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique 2 ECTS	MPH5UE54	V. NERICH	Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique	2	TD : 12 heures Travail Personnel encadré : 8 heures	0	1	100	0	Présentiel + participation + réalisation de travaux entre les sessions	/	/	2	/
						0	R	/	/	Oral	/	30 min	2	/
UE 6 Prise en charge globale pharmaceutique du patient 4 ECTS- MPPH6UE6	MPH5AUM4	F. VANLANDUYT V. NERICH	Automédication	2	CM : 3heures TD : 9heures Travail Personnel encadré : 8heures	0	1	100	0	Oral + présentation affichée	CC	20 min	2	/
						0	R	/	/	Oral	/	10 min	2	/
	MPH5RSS4		Relation soignant- soigné	1	CM : 10 heures	0	1	0	100	Oral	CC	10 min	1	/
						0	R	/	/	Oral	/	10 min	1	/
	MPH5ATM4		Atelier du médicament	1	Travail Personnel encadré : 10 heures	0	1	100	0	Oral	CC	15 min	1	/
0		R				/	/	Oral	/	15 min	1	/		
UE 7 Comptabilité, gestion et management 3 ECTS	MPPH5UE7	S. LIMAT	Comptabilité, gestion et management	3	CM : 30 heures	0	1	0	100	Ecrit	CT	30 min	3	/
						0	R	/	/	Ecrit	CT	30 min	3	/
UE 8 Activités spécialisées à l'officine : addictions et pharmacie vétérinaire 3 ECTS - MPH5UE84	MPH5ADD4	A. BEDUNEAU	Addictions	1	CM : 10 heures	0	1	0	100	Ecrit	CT /	20 min	1	/
						0	R	/	/	Ecrit	CT /	40 min	2	/
UE OPTIONNELLE B Plantes médicinales et Phytothérapie pratique 3 ECTS – MPPH5O24	MPH5PLM4	C. GIRARD	Plantes médicinales	1	TPE : 10 heures	0	1	100	0	/	CC	herbier	1	/
						0	R	/	/	/	/	Reconnaitances 10 min	1	/
	MPH5PHY4		Phytothérapie	2	TP : 20 heures	0	1	0	100	Ecrit	CT	1 h 30	2	/
						0	R	/	/	Ecrit	/	1 h 30	2	/

5.2. Orientation Professionnelle « Pharmacie hospitalière – biologie médicale – recherche » :

Les semestres 3 et 4 sont constitués respectivement de de 14 et 13 ECTS obligatoires, et 2 ou 3 ECTS optionnelles selon les semestres. L'enseignement universitaire du semestre 4 ne concerne que les étudiants réussissant le concours de l'internat.

Les étudiants ne réussissant pas le concours de l'internat se réorientent au semestre 4 vers l'enseignement universitaire de l'orientation professionnelle « officine ».

SEMESTRE 3

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Élément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE 9 Préparation à l'internat 12 ECTS	MPH5UE94	F. GRENOUILLET	Exercices d'application en sciences pharmaceutiques	12	TD : 120 heures	0	1	100	0	Ecrit	CC (internats blancs)	6 h 30	12	/
			Connaissances pharmaceutiques générales			0	R	/	/	Ecrit	/	1 h	12	/
UE OPTIONNELLE UE 3 Suivi pharmaceutique et biologique des patients 2 ECTS	MPH5UE38	V. NERICH	Suivi pharmaceutique et biologique des patients	2	Travail Personnel encadré : 20 heures	0	1	100	0	Oral	CC	6 heures	3	/
						0	R	/	/	Oral	CC	30 minutes	3	/

SEMESTRE 4

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Élément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE 10 Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne en Pharmacie 7 ECTS MPH5U104	MPH5FPZ4	F. GRENOUILLET V. NERICH	Formation PubMed – Zotero	1	TD : 10 heures	0	1	/	/	Présenti el obligato ire	/	/	/	/
						0	R	/	/	/	/	/	/	/
	MPH5ANG4		Anglais	3	TD : 30 heures	0	1	/	/	Présenti el obligato ire	/	/	/	/
						0	R	/	/	/	/	/	/	/
	MPH5LCA4		Lecture critique d'articles	3	TD : 8 heures Travail personnel encadré : 22 heures	0	1	/	100	Oral	CT	30 min	7	/
						0	R	/	/	Oral	CT	30 min	7	/
Stage de Recherche 6 ECTS	MPH5STR4	F. GRENOUILLET V. NERICH	Stage hospitalier « recherche »	6	60 heures en lien avec stage hospitalier	0	1	/	100	Oral	CT	10 min	6	/
						0	R	/	/	Oral	CT	10 min	6	/
UE OPTIONNELLE Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique 2 ECTS	MPH5UE54	V. NERICH	Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique	2	TD : 12 heures Travail Personnel encadré : 8 heures	0	1	100	0	Présenti el + particip ation + realisati on de travaux entre les sessions	/	/	2	/
						0	R	/	/	Oral	/	30 min	2	/

5.3. Orientation Professionnelle « Industrie – Recherche – Recherche et développement » :

SEMESTRE 3

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Élément constitutif	Crédit s ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coef f	Report CC ou TP en session R
UE 1 Formation hospitalière 24 ECTS – MPH5IU18	MPH5UE14	V. NERICH	Pharmacie Clinique – Niveau 2	24	CM : 12 heures TD : 18 heures	O	1	0	100	Ecrit	CT	1 heure	3	/
	MPP5SH38		Stage hospitalier											
Voir modalités ci-dessus §.3														
UE 2 Entreprise 2 4 ECTS – MPH5IU28	MPH5IGP8	Y. PELLEQUER	Gestion de projet	1	CM : 10 heures	O	1	0	100	Oral	CT	/	1,5	/
	MPH5ICM7		Communication / Management	2	TD : 18 heures	O	1	100	0	/	CC	/	2	R
	MPH5IMK8		Marketing	1	CM : 9 heures	O	1	100	0	Etudes de cas	CC	/	1,5	/
						O	R	/	/	Ecrit	CT	1/2 heure	1,5	/
UE 3 Biomédicament et environnement juridique 6 ECTS – MPH5IU37	MPH5IBM7	Y. GODET	Biomédicament	2	CM : 18 heures	O	1	0	100	Ecrit	CT	3/4 heure	2	/
	MPH5IAB7		Atelier biomédicament	1,5	TD : 6 heures	O	1	0	100	présentation orale	CT	/	1,5	/
	MPH5ISM7		Séminaire	1,5	Projet	O	1	100	0	Participation	CC	/	1,5	R
	MPH5IEJ7		Environnement juridique	1	TD : 5 heures	O	1	100	0	Ecrit / Etudes de cas	CC	15 min	1	/
						O	R	/	100	Ecrit	CT	1/2 heure	1	/

SEMESTRE 4

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Élément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE 4 Projet expérimental 7 ECTS – MPH5IPE7	MP5ISCS7	M. PUDLO	Conception de la substance active	7	CM : 2 heures ED : 12 heures TPE : 40 heures	O	1	0	100	Rapport écrit	CT	/	3,5	/
			Présentation orale			/	30 min/groupe							
	MP5ICFP7		Conception de la forme pharmaceutique			O	R	/	/	Rapport écrit	/	/	3,5	/
			Présentation orale			/	20 min							
UE 5 Stage d'application industrielle 7 ECTS – MPH5SI6	MPP5SH19	Y. PELLEQUER	Stage pro rapport	7	Stage 3 mois minimum	O	1	0	100	Rapport écrit	CT	/	3	/
			Présentation orale			/	4							
	MPP5SH29		Stage oral			O	R	0	/	Rapport écrit	/	/	3	/
			Présentation orale			/	4							
UE 6 Stage d'orientation industrielle 5 ECTS – MPH5SOI7	MPH5IPO6	Y. PELLEQUER	Présentation orale	5	Stage 2 mois minimum	O	1	0	100	Rapport écrit	CT	/	2	/
			Présentation orale			/	3							
	MPH5IRE6		Rapport écrit			O	R	/	/	Rapport écrit	/	/	2	/
			Présentation orale			/	3							

La durée minimale totale pour les deux stages est de 20 semaines correspondant à 651h. En fonction du contexte de la recherche de stage ou de la réalisation du stage, la durée de stage pourra être réduite à une durée inférieure après avis du responsable de l'OP Industrie-recherche.

**MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE
PH 6 – Troisième cycle court – Orientation Officine
Année universitaire 2023-2024**

19 rue Ambroise Paré - 25030 BESANCON Cedex - Téléphone : 03.63.08.22.00

FILIERE OFFICINE

Pour valider la 6^{ème} Année des études de Pharmacie OFFICINE, les étudiants doivent :

1. Valider le stage de pratique professionnelle en officine (Evaluation des compétences réalisées avec le maitre de stage).
2. Valider les enseignements dispensés au premier semestre.

Les Unités d'Enseignement (UE) sont validés indépendamment les unes des autres sans possibilité de compensation.

Stage de pratique professionnelle en officine (30 ECTS) :

- ✓ Il est une durée de 6 mois (Du 8 janvier 2024 au 27 juin 2024, hors dérogation particulière et examen de stage le 28 juin 2024).
- ✓ La validation est prononcée par le Jury de l'examen de stage.
- ✓ Il y a **deux sessions** d'examen par an (session 1 et session de rattrapage(R)). En cas d'échec aux 2 sessions, l'étudiant devra refaire un stage dont la durée sera déterminée par la commission des stages.
- ✓ L'examen se compose d'une épreuve de posologies, d'une épreuve de Travaux Pratiques, et d'un examen oral (commentaire d'ordonnance et question de pratique officinale).
- ✓ **L'étudiant doit obtenir la moyenne générale ET la moyenne à l'épreuve orale.**
- ✓ Les étudiants de l'UFR SMP de Besançon qui, en raison de leur changement de situation sociale depuis le début de leurs études, souhaitent accomplir leur stage dans une autre Académie, peuvent le faire. Il en est de même pour les étudiants en provenance d'autres UFR souhaitant faire leur stage en Franche-Comté. Dans les deux cas, les étudiants s'inscrivent en 6^{ème} Année et passeront l'examen de stage **dans leur UFR d'origine**.
- ✓ Dans tous les cas, ces dérogations sont soumises à l'accord du responsable des stages officinaux et à l'accord des Doyens des deux UFR concernées.

Enseignements du semestre 1 :

Les UE sont validées séparément : il n'y a pas de compensation entre les UE.

UE1 Prise en charge du patient à l'officine (7 ECTS) – MPH6UE19

MATIERES	Code Apogée	EPREUVE	COEF.	SESSION DE L'EPREUVE
UE1.1 Analyse de l'ordonnance et entretiens pharmaceutiques et dispensation sous protocole (S. LIMAT, AL CLAIRET F VAN LANDUYT) /	MPH6UE11	Epreuve groupée : Ecrit 2H00 (S1 et SR)	2	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre (si moyenne des 3 EC < 10 les 3 EC sont à repasser en session 2)
UE1.2 Pharmacie Clinique Oncologique (S LIMAT, V NERICH)	MPH6UE12		2	
UE1.3 Pathologies spécifiques à l'officine (C DEMOUGEOT)	MPH6UE13		1	
UE1.4 Vaccination à l'officine (AL CLAIRET)	MPH6UE14	Validation présentielle	validation sans note	A l'issue de la journée de formation

UE2 Etats physio-pathologiques particuliers à l'officine (4 ECTS)

MATIERE	Code Apogée	EPREUVE	COEF	SESSION DE L'EPREUVE
Etats physiologiques particuliers à l'officine (S DEVAUX)	MPH6UE25	Epreuve écrite 1H (S1 et SR)	2,25	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre
		Contrôle continu : Exposé (report de note en session R)	0,75	Premier semestre

UE3 Orthopédie et maintien à domicile (4 ECTS)

MATIERES	Code Apogée	EPREUVE	COEF	SESSION DE L'EPREUVE
Orthopédie & Maintien à domicile (S DEVAUX)	MPH6UE35	Epreuve écrite 1H (S1 et SR)	3	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre

UE4 Galénique appliquée à l'officine (3 ECTS) – MPH6UE45

MATIERE	Code Apogée	EPREUVE	COEF.	SESSION DE L'EPREUVE
UE4.1 Commentaire de préparation (Y PELLEQUER)	MPH6COP5	Epreuve écrite 2H (S1 et SR)	1,5	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre
Travaux pratiques (Y PELLEQUER)	MPH6CPTP	Contrôle continu (report de note en session R, sauf si *)	1	Premier semestre *Session R si absence au CC : au cours du second semestre : TP de 3H + oral de 20 mn.
UE4.2 Bonnes pratiques de préparation (Y PELLEQUER)	MPH6BPP5	Contrôle continu oral (report de note en session R, sauf si *)	0,5	Premier semestre *Session R si absence au CC : oral de 20 mn.

UE OPT I - Nutrition & diététique Niveau II (3 ECTS)

MATIERE	Code Apogée	EPREUVE	COEF.	SESSION DE L'EPREUVE
Nutrition & Diététique niveau II (S. DEVAUX)	MPH6ND25	Epreuve écrite 1H (S1 et SR)	2,25	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre
		Contrôle continu : Exposé (report de note en session R)	0,75	Premier semestre

UE OPT II - Phyto-aromathérapie pratique Niveau II & Macromycètes (3 ECTS) – MPH6PAM5

MATIERE	Code Apogée	EPREUVE	COEF.	SESSION DE L'EPREUVE
Phyto-aromathérapie (F VAN LANDUYT - C GIRARD-THERNIER)	MPH6PHA5	Epreuve écrite 1h (S1 et SR)	2	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre
Macromycètes (Alain Gardiennet)	MPH6MAC5	Reconnaisances (report de note en session R, sauf si *)	1	Contrôle continu *Session R si absence au CC : au cours du second semestre

UE Préparation de la thèse d'exercice (6 ECTS) – MPH6TH9 :

L'étudiant doit fournir, avant la fin de la sixième année, à partir d'un canevas type, une présentation écrite succincte du travail de Thèse précisant :

- le sujet,
- les objectifs du travail,
- l'état d'avancement,
- une attestation du Directeur de Thèse.

Cette UE sera validée ou non validée : aucune note ne sera attribuée.

L'obtention de **L'ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (AFGSU II) – MPAFGSU4** est obligatoire. Pour les étudiants ne possédant pas ce diplôme ; ils doivent l'obtenir avant la fin de la 6^{ème} année d'études, (normalement en fin de 2^{ème} cycle) pour être autorisés à soutenir leur Thèse.

Les étudiants possédant ce diplôme, délivré par un organisme extérieur au CESU du CHRU - UFR Santé, sont priés d'en déposer la photocopie dans leur dossier.

En cas de crise sanitaire, les examens seront organisés à distance selon les mêmes modalités (temps et nature)

ANNEE **2023-2024** MODALITES D'EXAMENS

UE optionnelles librement choisies Pharmacie

3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP3)

1^{ère} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP1)

I. Principe :

L'étudiant doit valider **6 ECTS** d'UE optionnelles librement choisies **en DFGSP3** et **6 ECTS** d'UE optionnelles librement choisies **en DFASP1**, sélectionnées parmi la liste des UE optionnelles proposées chaque année par l'UFR SMP aux étudiants de DFGSP3 et DFASP1.

Les UE optionnelles sont capitalisables, validées individuellement avec une note supérieure ou égale à 10/20.

L'étudiant peut choisir :

- Des UE non masteurisantes de 3 ou 6 ECTS (voir MCC en annexe)
- Des UE masteurisantes de 6 ECTS.

Le stage d'initiation à la recherche (SIR) valide 6 ECTS d'UE Masteurisante.

Pour les UE de 6 ECTS, deux sessions d'examen sont organisées par an :

- **Première session** : selon la répartition on non de l'enseignement sur 2 semestres :
 - Répartition sur 2 semestres : fin du premier semestre (UEA) **et** fin du second semestre (UEB).
 - Répartition sur 1 semestre : fin du premier semestre **ou** fin du second semestre.

Une session de rattrapage est organisée Fin juin/début juillet.

Pour les UE de 3 ECTS, deux sessions d'examen sont organisées par an :

- **Première session** : à la fin du semestre pendant lequel se déroule l'UE
- **Session de rattrapage** : fin juin/début juillet

Un étudiant souhaitant valider un M1 doit s'inscrire en début d'année à une ou plusieurs **UE masteurisantes** et prévenir la scolarité pour une inscription spécifique en UE de M1 du Master de son choix (voir MCC spécifiques à chaque Master).

Un étudiant qui aurait validé plus de 6 ECTS d'UE librement choisies en DFGSP3 peut faire valoir ces ECTS validés en plus comme des ECTS d'UE librement choisies de DFASP1

**ATTENTION : Les UE Masteurisantes doivent être suivies par les étudiants dans leur intégralité (écrits + Contrôles continus + travail personnel : Oraux et/ou mémoire) et selon les modalités des MCC du M1 Santé et/ou du M1 SPE.
Seules les UE de M1 validées dans leur intégralité permettront de valider une UE libre de Pharmacie.**

Pour les UE du Master **Santé** (affichées sur le panneau du Master **Santé**) et du Master SPE (affichées sur le panneau d'affichage du Master SPE), l'étudiant se reportera aux MCC desdits Masters.

LISTE DES MCC UE LIBREMENT CHOISIES DE DFGSP3/ DFASP1

Légende :

- **O : UE Obligatoire**
- **X : UE à choix**
- **CC : Contrôle Continu**
- **CT : Contrôle Terminal**

Intitulé : UE5 Optionnelle Dispositifs Biomédicaux et Applications Thérapeutiques

Diplôme : DFGSP et DFASP

Domaine : Pharmacie

Promotion : DFGSP2 -3 et DFASP1

Spécialité (pour master) : NON

Déroulement sur l'année : Semestre 2 uniquement

Unités d'enseignement/ Eléments constitutifs (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable année ou d'UE	Volume Horaire (CM, TP, TD)	OX	Session	Coeff	Crédits ECTS	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE5 Dispositifs Biomédicaux et Applications Thérapeutiques	MPH3DBB2	A-L CLAIRET	30 CM	X	1 + R	3	3	0	100	ECRIT (Session 1 + R)	CT CT	2 H00	3	-

Intitulé de l'UE : UE12 projet professionnel et stage.

Domaine : Pharmacie exclusivement

Promotion : DFGSP-3 + DFASPI

Spécialité (pour master) : NON

Déroulement sur l'année : Semestre S1 UE12A ou S1 UE12A + S2 UE12B (la seule réalisation de l'UE12B au second semestre n'est pas possible)

Unités d'enseignement/ Éléments constitutifs (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable année ou d'UE	Volume Horaire (CM, TP, TD)	OX	Session	Coeff	Crédits ECTS	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
S1 UE12A projet professionnel (3 ECTS)	MPPH3OP2	L. ISMAILI	4CM/18 TD	X	1	3	3	100	0	ECRIT	CC	1H30	3	oui
S2 UE12B projet professionnel stage (3 ECTS)	MPH3OPB2	L. ISMAILI	Stage de 4 semaines	X	1	3	3	100	0	Oral	CC	45mn	3	oui

Intitulé : UE24 Protéines
Domaine : Pharmacie exclusivement
Promotion : DFGSP3 et DFASP1 (DFGSP2 sur dossier)
Spécialité (pour master) : NON
Déroulement sur l'année : Semestre 1 uniquement

Unités d'enseignement/ Eléments constitutifs (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable année ou d'UE	Volume Horaire (CM, TP, TD)	OX	Session	Coeff	Crédits ECTS	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
S1 UEO24 : Protéines (3 ECTS)	MPPH3PR2	Y. GUILLAUME	30 CM	X	1 et R	3	3	0	100	ECRIT en Session 1 et R	CT	1H30	3	-

Intitulé : UE25 Cibles Moléculaires des Chimiothérapies Antitumorales
Domaine : Pharmacie exclusivement
Promotion : DFGSP3 et DFASP1 (DFGSP2 sur dossier)
Spécialité (pour master) : NON
Déroulement sur l'année : Semestre 2 uniquement

Unités d'enseignement/ Eléments constitutifs (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable année ou d'UE	Volume Horaire (CM, TP, TD)	OX	Session	Coeff	Crédits ECTS	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
S2 UEO25 : Cibles Moléculaires des Chimiothérapies Anti tumoraux (3 ECTS)	MPPH3CC2	L. BERMONT	21 CM/9 TP	X	1 et R	3	3	33	66	ECRIT en Session 1 et R	CT	1H30	2	-
										TP	CC	-	1	oui

Intitulé : UE26 Bases mathématiques pour les sciences de l'ingénieur et UE27 Initiation informatique : Bases de données

Domaine : Pharmacie exclusivement

Promotion : DFGSP3 ou DAFSP1

Spécialité (pour master) : NON

Déroulement sur l'année : selon l'emploi du temps de l'ISIFC

Unités d'enseignement/ Eléments constitutifs (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable année ou d'UE	Volume Horaire (CM, TP, TD)	OX	Session	Coeff	Crédits ECTS	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 26 bases mathématiques pour les sciences de l'ingénieur (3 ECTS)	MPPH3MA2	O. BLAGOSKLONOV	24h CM 24h TD	X	1 et R	3	3	100		Ecrit	CC	RAS	3	Selon modalités ISIFC
UE 27 Initiation informatique : Bases de données (3 ECTS)	MPPH3IF2	O. BLAGOSKLONOV	8h CM 8h TD 16h TP	X	1 et R	3	3	100		Ecrit	CC	RAS	3	Selon modalités ISIFC

Intitulé : UE28 Santé connectée niveau 1
Domaine : Pharmacie exclusivement
Promotion : DFGSP3
Spécialité (pour master) : NON
Déroulement sur l'année : Semestre 1

Unités d'enseignement/ Eléments constitutifs (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable année ou d'UE	Volume Horaire (CM, TP, TD)	OX	Session	Coeff	Crédits ECTS	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
S1 UE Santé connectée Niveau 1	MPPHSCN1	MC WORONOFF AL CLAIRET	24h TD	X	1 et R	3	3	100	0	Ecrit / Oral	CC	-	3	-

Intitulé : UE29 Simulation et Scénarisation niveau 1 : Douleur / inflammation et Système nerveux
Domaine : Pharmacie exclusivement
Promotion : DFGSP3
Spécialité (pour master) : NON

Unités d'enseignement/ Eléments constitutifs (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable année ou d'UE	Volume Horaire (CM, TP, TD)	OX	Session	Coeff	Crédits ECTS	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
S2 UE 29 Simulation et Scénarisation Niveau 1 : Douleur / inflammation et Système nerveux	MPHSSDIS	MC WORONOFF AL CLAIRET	10h CM 24h TD	X	1 et R	3	3	100	0	Ecrit / Oral	CC	-	3	-

Déroulement sur l'année : **Semestre 2** (uniquement pour les étudiants ayant suivi l'UE28 au premier semestre)

Intitulé : UE31 Simulation et Scénarisation Niveau 2 : Pneumologie et Cardiologie

Domaine : Pharmacie exclusivement

Promotion : DFASPI

Spécialité (pour master) : NON

Déroulement sur l'année : Semestre 1

Unités d'enseignement/ Eléments constitutifs (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable année ou d'UE	Volume Horaire (CM, TP, TD)	OX	Session	Coeff	Crédits ECTS	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
S1 UE 31 Simulation et Scénarisation Niveau 2 : Pneumologie et Cardiologie	MPHSSND2	MC WORONOFF AL CLAIRET	24h TD	X	1 et R	3	3	100	0	Ecrit / Oral	CC	-	3	-

Intitulé : UE32 Santé connectée Niveau 2

Domaine : Pharmacie exclusivement

Promotion : DFASPI

Spécialité (pour master) : NON

Déroulement sur l'année : Semestre 2 (uniquement pour les étudiants ayant suivi l'UE31 au premier semestre)

Unités d'enseignement/ Eléments constitutifs (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable année ou d'UE	Volume Horaire (CM, TP, TD)	OX	Session	Coeff	Crédits ECTS	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
S2 UE 32 Santé connectée Niveau 2	MPPHSCN2	MC WORONOFF AL CLAIRET	10h CM 24h TD	X	1 et R	3	3	100	0	Ecrit / Oral	CC	-	3	-

Intitulé de l'UE : UE 33 . *SCIENCES ANALYTIQUES ET BIOLOGIQUES POUR LA PHARMACIE*

Domaine : *Pharmacie exclusivement*

Promotion : *DFGSP-3 + DFASPI*

Unités d'enseignement/ Éléments constitutifs (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable année ou d'UE	Volume Horaire (CM, TP, TD)	OX	Session	Coeff	Crédits ECTS	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
S1 UE 33A (3 ECTS)	MPH3BMC3	F. GRENOUILLET	23 h TD 4h TP (visites)	X	1	3	3	100	0	ECRIT	CC	-	3	NON
					R					ORAL	CT			
S2 UE 33B (3 ECTS)	MPH3BMC2	F. GRENOUILLET	4 h TD 20 h CM 4h TP (visites)	X	1	3	3	100	0	ECRIT	CC	-	3	NON
					R					ORAL	CT			

Spécialité (pour master) : NON

Déroulement sur l'année : Semestre S1 UExxxA et S2 UE1xxxxxB

Les notes de l'UE 33a et UE33b seront moyennées pour les étudiants ayant suivi les deux UEs. Les notes de l'UE 33a ne seront validés en jury qu'au terme du semestre 2. L'inscription préalable à l'UE33a est un préquis pour l'inscription en UEE33b